

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 6 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DJS 218 Conventions de partenariat avec le GIP « Paris 2024 » et le CNOSF liées à l'opération des 23 et 24 juin 2017.

MM. Jean-François MARTINS et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure des conventions de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public « Paris 2024 » et le Comité National Olympique et Sportif Français autour de l'opération des 23 et 24 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission, et Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées les conventions de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public « Paris 2024 » et le Comité National Olympique et Sportif Français autour de l'opération des 23 et 24 juin 2017, ci-annexées.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public « Paris 2024 » et le Comité National Olympique et Sportif Français autour de l'opération des 23 et 24 juin 2017.

Article 3 : Les recettes tirées des conventions seront constatées aux chapitres 74 et 70, natures 7478 et 70321, rubrique 415 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO